

Saison 2023-2024

**Aux correspondants et responsables d'équipes engagées
dans le championnat LOISIR 49**

Objet : Programme de la 2^{ème} phase du Loisir 2023-2024

Merci aux responsables d'équipe de diffuser le calendrier (phase 2) ci-joint aux joueurs de leur équipe. Vous trouverez aussi, sur la page web du Loisir avec mise à jour « en temps réel », les adresses des salles ainsi que la liste des responsables d'équipes.

1) Bilan des engagements en phase 2 : il y a 39 équipes engagées. Se sont ajoutées aux équipes de la phase 1, les équipes de *La Pouèze le Louroux 2, Soulaire et Bourg 3* et de *Beaucouzé 1*. Nous souhaitons la bienvenue au club de S.C. Beaucouzé Tennis de table.

2) Actualisation des données des responsables d'équipes : merci d'utiliser le document téléchargeable depuis la page web du loisir pour connaître les coordonnées à jour des responsables d'équipes. Notamment, depuis la phase 1 et en plus de l'ajout des nouvelles équipes de phase 2.

3) Répartition des équipes : elle a été effectuée conformément au règlement (répartition automatique suivant les résultats de la phase 1 avec ajustements selon les vœux éventuels des clubs). Cela a conduit à la constitution suivante des poules :

- **Niveau 1 :** poules 1 et 2 de 6 équipes (qui avaient terminé dans les 3 premiers de leurs poules de niveau 1 en phase 1).
- **Niveau 2 :** poules 3, 4 et 5 de 6 ou 5 équipes (4 équipes « descendues » du niveau 1 en phase 1, 1 nouveau, 11 équipes qui ont terminé dans les 3 premiers des poules de niveau 2 en phase 1).
- **Niveau 3 :** poule 6 et 7 de 5 équipes (constituées de toutes les autres équipes).

4) Poules à 5 : il y a 4 poules (4, 5, 6 et 7) qui sont incomplètes, donc avec un exempt..

5) Journée des Play-off (entre les 25/03/2024 et 05/04/2024) : les rencontres de la 5^{ème} (dernière) journée se feront, si possible, dans la même salle, comme indiqué sur le calendrier des rencontres (*les matchs amicaux ne sont pas concernés comme dit juste avant*). Le club d'accueil a en charge l'organisation d'un buffet convivial, avec le soutien financier de chaque joueur des équipes reçues à hauteur d'environ 8,00 euros maximum par personne (dans la mesure du possible !). Il est vivement recommandé au club d'accueil de s'assurer de la bonne venue des équipes sensées être présentes (pour éviter toute mauvaise surprise...).

Comme d'habitude, en cas d'indisponibilité d'une équipe pour le Play-off, elle jouera son match aux dates et lieux prévus initialement. Dans ce cas, il faut le signaler non seulement à l'adresse promorelax49@gmail.com mais aussi, bien sûr, au responsable d'équipe qui reçoit pour la logistique du repas (en temps et en heure sinon le coût engagé pour le repas est intégralement dû au club organisateur du Play-off !).

Merci de bien respecter les efforts et travail des clubs d'accueil des Play-off (pas toujours faciles à trouver...). On peut les remercier pour leur engagement pour le plaisir de tous !

6) Rappel du règlement concernant la fin de phase : « Toute rencontre du Loisir (*report éventuel compris*) doit être jouée dans la période de la phase concernée, prédéfinie par la commission technique Loisir » ; la date de fin de phase a été fixée au **samedi 06 avril 2024**. En cas de report de rencontre, si aucun accord de match avant cette date n'est trouvé, l'équipe à l'origine du report est déclarée forfait.

7) Rappel de particularité horaire : Angers St Léonard joue à domicile à **20h00** (arriver vers **19h30-19h45** pour l'échauffement).

8) Rappel de l'adresse de la salle du club de Beaucouzé : *salle Pierre Ceccaldi, Complexe sportif Jacques Aubineau, avenue de la grange aux belles, 49070 Beaucouzé*

9) Journée supplémentaire finale de classement: Depuis la saison 2021-2022, une journée supplémentaire de finales de classement est jouée après la phase 2. La rencontre supplémentaire se déroule entre les 15/04/2024 et 7/05/2024 *Voici l'extrait du nouveau règlement intérieur correspondant :*

Finales de classement :

- À l'issue de la 2^{ème} phase, un classement des équipes est réalisé par la commission Loisir pour chaque poule de chaque niveau ;
- Ensuite, une liste des équipes, triée sans *ex aequo*, est construite *pour chaque niveau* par ordre décroissant de performance sur la 2^{ème} phase (règles de départage : rang de poule, puis nombre de points, puis ratios gagnés/perdus pour les matchs/manches/points, puis tirage au sort). Les finales de classement correspondent aux rencontres des équipes de rangs consécutifs dans la liste précédente : n°1 contre n°2, n°3 contre n°4, n°5 contre n°6, ainsi de suite...
- La commission Loisir fournit la liste des finales de classement à effectuer. La finale de classement entre deux équipes se déroule dans le club de l'équipe de meilleur classement, sauf exceptions précisées.

Le titre de « champion Loisir 49 » est attribué à l'équipe gagnante de la finale de classement entre les n°1 et n°2 du niveau 1. Les autres finales permettent de fixer un classement de saison communiqué à la fin de celle-ci.

10) Rappel d'une nouveauté introduite lors de la saison 2019-2020: *la règle du brûlage a été supprimée du règlement intérieur du Loisir. Par conséquent, les licences traditionnelles seniors et vétérans sont autorisées en Loisir (avec moins de 1000 points, sauf dérogation) et il est à présent possible de participer aux autres compétitions départementales en parallèle.*

Précision : toute licence loisir est transformée en licence compétition lors de la participation aux compétitions départementales non loisirs, ce qui entraîne une facturation complémentaire au club par le Comité Départemental de 36 € par licence concernée.

11) Règlement pour les affectations des équipes pour la phase 1 de la saison 2023-2024 : la commission Loisir répartira les équipes sur les poules de la phase 1 de la saison prochaine conformément au règlement du Loisir. Les rangs obtenus à l'issue des finales de classement seront utilisés, ainsi que les vœux des équipes.

12) Le titre de champion « Loisir 49 » : il sera décerné au vainqueur de la finale de classement opposant le 1^{er} de la poule 1 et le 1^{er} de la poule 2, obligatoirement à une date d'un soir de semaine comprise entre les mardi 15/04/2024 et le vendredi 17/05/2024 (hors jours fériés ou jour du tournoi par équipes). Les dates et lieu de la finale du Loisir 49 seront portés à la connaissance de la Commission Loisir, ainsi qu'aux divers clubs pour pouvoir accueillir des spectateurs.

13) Autres dates à noter sur vos agendas :

- **Finale du tournoi individuel :** vendredi 12 avril 2024 à St Georges/Loire après les trois journées d'éliminatoires les jeudi 14/03/2024, vendredi 15/03/2024 et lundi 18/03/2024.
- **Tournoi par équipes :** vendredi 19 avril 2024 à Bauné.

14) Les reports de match : en Loisir, les reports de match sont souples et autorisés... à la condition de les signaler par mail à la Commission Loisir (promorelax49@gmail.com) et, simultanément, au secrétariat du Comité (anjou.ping-sec@wanadoo.fr), au moins pour des questions d'assurance.

15) Feuilles de rencontre et transmission des résultats :

Le comité ne propose plus de feuilles de match avec papier dupliquant (en 3 volets).

Il est possible de télécharger une feuille de match sur la page web du Loisir (l'équipe qui reçoit conserve l'exemplaire papier et l'autre équipe en prend une photographie, aussi à conserver ; si ce n'est pas possible, l'équipe qui reçoit communique une photo ou un scan à l'équipe adverse sous 48 h ; sinon, il faut faire le double de la feuille... à la main !).

Il n'y a pas à envoyer les feuilles de rencontre au Comité (sauf cas de force majeure). Par contre, il faut faire remonter les résultats au Comité au plus tard le lendemain de la rencontre, soit par GIRPE (pour les clubs qui l'utilisent), soit par SPID comme suit :

- Aller sur SPID Espace Mon Club. (<https://monclub.fftt.com/login/>)
- Aller sur « résultats des épreuves par équipe »
- Sélectionner dans organisme : D49 Maine et Loire
Sélectionner dans épreuves : D49_Championnat Loisirs
Sélectionner dans division : D49 Championnat Loisirs PH2
- Choisir la poule (de 1 à 7), puis la journée et cliquer sur l'oeil à droite de la rencontre considérée. Saisissez alors le nouveau mot de passe dédié à votre équipe locale pour la phase 2 (à récupérer auprès de votre club).
- Saisir le score global de la rencontre.
- **Saisir les numéros des licences des joueurs qui ont participé à la rencontre.** Par contre, à la différence de ce qui est fait en championnat traditionnel, **il ne faut pas saisir le détail des rencontres**, non seulement parce que ça ne servirait à rien, mais aussi parce que cela a un impact sur le classement des joueurs « Relax » qui ont une licence traditionnelle.
- **Attention : chaque club concerné par la rencontre doit conserver une trace (copie, photo...) de la feuille de rencontre.** En effet, le Comité ou la Commission Loisir peut en demander à tout moment un envoi rapide sous forme numérisée (scan, photo...), par exemple pour départager des équipes en égalité parfaite en fin de phase...

Une exception en cas de report de match : le report d'une rencontre à une date assez reculée par rapport à la date de référence peut ne plus permettre la saisie sur SPID. Il faut alors envoyer la feuille au Comité par mail ou courrier (ajouter la mention « **non saisie** » sur la feuille).

Les responsables d'équipe doivent intervenir lorsqu'un match joué n'a pas fait l'objet d'une saisie sur SPID. Les résultats manquants à la fin d'une phase compliquent le démarrage des travaux pour la phase suivante...

Bonne suite de saison et, bien évidemment,

MEILLEURS VŒUX SPORTIFS POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE !

Commission Loisir : Thierry Cragnolini et Bernard JAUD
promorelax49@gmail.com

La page Loisir sur le site du Comité
avec de nombreuses informations utiles (dont le règlement du Loisirs) :

<https://www.anjouping.org/Championnat-Loisirs>